

L'an deux mille vingt, le 14 du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 08 décembre 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMONNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Florence DAMET, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Marie HATTRAIT ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI.

Véhicule de fonction pour le DGST

Conformément aux dispositions de l'article L2123-18-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut mettre à disposition un véhicule à l'un de ses agents dès lors que ses fonctions le justifient dans le cadre d'une délibération renouvelée chaque année.

Dans le cadre du recrutement du nouveau Directeur Général des Services Techniques (DGST) en la personne de Monsieur Romuald CHAPUY, dont la date de prise de poste est fixée pour le 11 janvier 2021, il convient de pouvoir mettre à sa disposition, dans le cadre de ses missions, qui sont de nature à induire de nombreux déplacements professionnels, un véhicule de fonction.

Ce véhicule de fonction est un bien de la collectivité mis à disposition de l'agent dans le cadre d'une utilisation professionnelle et privée, se distinguant en cela du véhicule de service.

L'agent disposant du véhicule pourra également jouir de la libre utilisation de ce bien dans le cadre de ses déplacements privés. Par conséquent, toutes les diligences fiscales afférentes à l'octroi de cet avantage en nature sont à la charge de son bénéficiaire et relèvent de sa seule responsabilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
35 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Attribue la mise à disposition à Monsieur Romuald CHAPUY, Directeur Général des Services Techniques de la Commune de Cenon, d'un véhicule de fonction et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20201214-2020-176-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Publication : 17/12/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.